



communiqué

Date Le 15 septembre 1988

N^o 199

Pour publication

SIGNATURE DE L'ACCORD CANADA-ESPAGNE DE TRANSPORT AÉRIEN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Transports, l'honorable Benoît Bouchard, ont annoncé aujourd'hui la signature d'un nouvel Accord de transport aérien bilatéral par le Canada et l'Espagne. L'Accord a été conclu ad referendum lors de négociations tenues à Ottawa du 9 au 13 mars 1987.

L'honorable Benoît Bouchard a signé l'Accord au nom du Canada au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Ottawa aujourd'hui. Son Excellence l'Ambassadeur d'Espagne, M. Antonio José Fournier, a signé l'Accord au nom du Gouvernement d'Espagne.

Le nouvel Accord, le premier conclu par les deux pays, permettra à la ligne aérienne Iberia de maintenir le service existant entre Madrid et Montréal avec continuation sur Mexico. En l'absence d'un traité formel, Iberia exerçait jusqu'ici ses droits au Canada en vertu d'un permis temporaire.

Comme nouvel avantage pour le Canada, l'Accord donne notamment le droit à Air Canada de donner suite à son projet d'inaugurer un nouveau service en offrant trois vols par semaine de Toronto et Montréal à Madrid, via Lisbonne, possiblement dès le 31 octobre 1988.

Ce sera la première fois depuis 1976 qu'une ligne aérienne canadienne offrira des vols à Madrid.